



**BERNAY**  
LA VILLE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 12 décembre 2022

Délibération n° 130-222  
Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

**Votants pour : 31**  
**Votants contre : 0**  
**Abstentions : 0**

L'an deux-mille-vingt-deux, le douze décembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Pascal SÉJOURNÉ, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Julien LEFEVRE, Thérèse FICHET, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH,  
Pouvoirs : Mickael PEREIRA à Marie-Lyne VAGNER, Hugues CANTEL à Louis CHOAIN, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Valérie DIOT à Gérard LEMERCIER, Françoise ROUTIER à Pierre BIBET, Sandrine BOZEC à Ulrich SCHLUMBERGER, François VANFLETEREN à Pascal GRIHAULT, Antonin PLANCHETTE à Pascal DIDTSCH.  
Absent : Jocelyn COUASNON, Justine REPEL  
Date de la convocation : 06 décembre 2022  
Secrétaire de séance : Laurence BEATRIX

### Objet :

## MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI ACCUEIL

### Exposé des motifs :

Le règlement de fonctionnement du multi accueil notifie les modalités d'accueil, de fonctionnement, de fréquentation et de tarification de l'établissement conformément aux décrets n° 2010-613 du 7 juin 2010 et n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatifs aux établissements d'accueil et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et aux instructions de la lettre circulaire P.S.U (prestation de service unique) n°2019-005 du 05 juin 2019 de la CNAF.

Plusieurs modifications à ce règlement sont proposées afin de l'adapter au nouveau décret du 30 août 2021 concernant les établissements d'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans :

- Ajout du taux d'encadrement et de l'accueil en surnombre
- Révision de l'organigramme afin de notifier les missions de direction, la continuité de direction et le référent santé
- La demande d'un extrait de casier judiciaire aux familles pour intervenir lors de sortie ou d'atelier d'éveil avec leur enfant.
- Ajout de 5 annexes :
  - Le protocole d'urgence
  - Le protocole des conduites à tenir en cas de maladies infectieuses
  - Le protocole pour l'administration des médicaments
  - Le protocole des conduites à tenir et les mesures à prendre en cas de suspicion de maltraitance ou de situation présentant un danger pour l'enfant
  - Le protocole lors des sorties hors de l'établissement ou dans son espace extérieur privatif

La charte nationale d'accueil du jeune enfant sera également ajoutée au règlement de fonctionnement.

---

**Délibération :**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le décret du 30 août 2021 concernant les établissements d'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans
- Vu l'avis de la commission Education Jeunesse Participation Citoyenne réunie le 5 décembre 2022
- Vu le projet de règlement de fonctionnement du multi-accueil ci-annexé

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider la modification du règlement de fonctionnement du Multi Accueil présentée en annexe.**

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 14/12/2022,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

